

Master professionnel Sciences, Technologies, Santé

Mention Image et Son

RNCP5652 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	323
Code(s) ROME	L1508, L1507, L1505, L1504
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de ce diplôme se destinent aux activités techniques de l'image et du son et s'orientent donc principalement vers les métiers de l'audiovisuel (télévision, cinéma) et du son pour la musique (studio, spectacle vivant). Ils sont amenés à mettre leurs compétences techniques au service de projets artistiques tels qu'un enregistrement discographique, une sonorisation de concert ou encore une production audiovisuelle (fiction, documentaire). Ils peuvent exercer dans les services techniques liés à la radio, la télévision et le cinéma. Ils peuvent également travailler à la conception d'outils liés à la production sonore et audiovisuelle (systèmes et réseaux de diffusion, logiciels de postproduction).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de son cursus de Master le diplômé est capable d'appréhender tous les phénomènes physiques liés à l'acoustique et à l'optique (sources, propagation, diffusion, perception).

Il comprend toute la chaîne d'acquisition et de traitement de l'image et du son et maîtrise les technologies associées (signal, électronique, transducteurs).

Dans le domaine de l'image, il est capable d'exploiter tous les outils courants, tels que les caméras et les éclairages, ainsi que les logiciels de montage et de retouche.

Dans le domaine du son, il est capable d'exploiter tous les outils courants, tels que les microphones, les consoles et les effets, ainsi que les logiciels de montage et de mixage.

Au-delà des aspects scientifiques et techniques, le diplômé doit être capable de lire et comprendre un scénario (son et image) afin de pouvoir en assurer la mise en œuvre technique. Il doit également pouvoir porter un regard ou une écoute analytique et critique sur des projets audiovisuels ou sonores pour mieux les faire bénéficier de son savoir-faire technique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut exercer dans les secteurs d'activité liés à l'industrie musicale (du studio d'enregistrement au spectacle vivant). Il peut également évoluer dans le secteur audiovisuel (radiophonie, télévision, cinéma), dans les

métiers techniques de l'image et du son pour l'image.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut exercer les emplois de :

Chef opérateur du son, Assistant chef opérateur du son, Directeur artistique, Sonorisateur, Régisseur du son, Opérateur du son, Illustrateur, Reporter-soundman, Chef opérateur de prise de vues, Directeur de la photographie, Ingénieur de la vision, Monteur, Chef monteur, Truquiste.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5652/>